

		Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 21.04.2016</i>		
Date : 27.04.2016		Nombre de pages : 16		Fichier : CRCM21/04/2016
Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET			Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille seize, le 21 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 14 avril deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjointes au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LÉONARDI, M. MORIN, Mme BAUDOIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absents excusés :</p> <p>Monsieur LEBRY ayant donné son pouvoir à Madame PRACHT. Madame GUERMONT ayant donné son pouvoir à Madame CHARLOT. Monsieur UTARD ayant donné son pouvoir à Monsieur COIGNARD.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire</i></p>				
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.				

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics - fourniture de produit de traçage : lot 1 : poudre de traçage - avenant 1.	Avenant N°1 au marché n° 2014/018 prenant en compte le changement de titulaire de marché – Cession fonds de commerce/activité à la Société VERALIA – 5 rue Jean Lemaistre à Rennes (35). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics - fourniture de produit de traçage : lot 1 : peinture de traçage - avenant 1.	Avenant N°1 au marché n° 2014/019 prenant en compte le changement de titulaire de marché – Cession fonds de commerce/activité à la Société VERALIA – 5 rue Jean Lemaistre à Rennes (35). Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

1.1	Marchés publics - maintenance et vérifications périodiques des moyens de protection incendie, alarmes, moyens de secours.	Attribution d'un marché à la Société VULCAIN PREVENTION INCENDIE de la Guerche de Bretagne (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017 et 2018, pour un montant maximum annuel de 48 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics - Lot 1 : installations électriques	Attribution d'un marché à la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019 pour un montant maximum annuel de 15 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics - Lot 2 : installations gaz.	Attribution d'un marché à la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019 pour un montant maximum annuel de 3 500€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics - Lot 3 : installation SSI.	Attribution d'un marché à la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019 pour un montant maximum annuel de 2 500€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics - Lot 4 : ascenseurs.	Attribution d'un marché à la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019 pour un montant maximum annuel de 3 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics - Lot 5 : installations de levage.	Attribution d'un marché à la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 et 2019 pour un montant maximum annuel de 4 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Prestations ponctuelles d'appoint de nettoyage de sols, vitrerie et autres éléments - Lot 1 : prestations de nettoyage ponctuelles de surfaces et vitrerie.	Attribution d'un marché à la Société VNS de Vitré (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 pour un montant maximum annuel de 20 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Prestations ponctuelles d'appoint de nettoyage de sols, vitrerie et autres éléments - Lot 2 : prestations de nettoyage ponctuelles de surfaces et vitreries d'accès difficile.	Attribution d'un marché à la Société VNS de Vitré (35) pour l'année 2016, reconductible pour 2017, 2018 pour un montant maximum annuel de 7 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Prestation d'assurance de type dommages ouvrage ou garantie	Attribution d'un marché à la Société SMABTP de Rennes (35) pour une durée de 10 ans à compter de la réception

	décennale dans le cadre de la construction d'un parking de 607 places, sur plusieurs niveaux.	des travaux, pour un montant de 128 046.72€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Construction du poste de refoulement des Boufforts – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 2015/030 prenant en compte la pose d'une clôture périphérique et d'un portail en limite de propriété pour un montant en plus-value de 2 083.80€ HT. Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 266 937.50€ HT.
1.1	Marchés publics – Restauration de la Tour sans nom et de la courtine nord du château de Vitré – Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille	Attribution d'un marché à la Société JOUBREL de La Mézière (35) pour un montant de 533 013.34€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Restauration de la Tour sans nom et de la courtine nord du château de Vitré – Lot 2 : charpente, couverture, paratonnerre	Attribution d'un marché à la Société PERRAULT Frères de Saint Laurent de la Plaine (49) pour un montant de 32 437.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Restauration de la Tour sans nom et de la courtine nord du château de Vitré – Lot 3 : menuiserie, vitrail	Attribution d'un marché à la Société BICHOT de Château-Gontier (53) pour un montant de 27 000.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Restauration de la Tour sans nom et de la courtine nord du château de Vitré – Lot 1 : ferronnerie	Attribution d'un marché à la Société CREZE de La Saint-Jacques de la Lande (35) pour un montant de 7 111.36€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux de charpente et couverture sur terrasses étanchées existantes à l'Usine d'eau potable de la grange	Attribution d'un marché à la Société BILHEUDE de Vitré (35) pour un montant de 36 104.24€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 1 : création graphique – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 22/13 avec la Société ACIS et GALATÉ prenant en compte la prolongation de la durée du marché afin d'englober la parution de septembre. La durée du marché est prolongée de 2 mois. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums annuels demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 2 : photogravure – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 23/13 avec la Société Microlynx prenant en compte la prolongation de la durée du marché afin d'englober la parution de septembre. La durée du marché est prolongée de 2 mois. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums annuels demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 3 : impression, façonnage – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 24/13 avec la Société Imprimerie des Hauts de Vilaine prenant en compte la prolongation de la durée du marché afin d'englober la parution de septembre. La durée du marché est prolongée de 2 mois. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums annuels demeurent inchangés.

1.1	Marchés publics – Revue municipale : création graphique, impression et prestations associées – Lot 4 : distribution – Avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 25/13 avec la Société ADREXO prenant en compte la prolongation de la durée du marché afin d'englober la parution de septembre. La durée du marché est prolongée de 2 mois. Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums et maximums annuels demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion d'une structure multi-accueil petite enfance	Attribution d'un marché à la Société CERISE de Rennes (35) d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 5 800.00€ HT. Réunion supplémentaire : 800.00€ HT / séance de travail supplémentaire : 400.00€ HT.
1.1	Marchés publics – Audit de mi-contrat pour les délégations de services publics d'eau et assainissement	Attribution d'un marché au Cabinet ESPELIA, de Paris (9 ^{ème} arrondissement) d'une mission d'audit de mi-contrat pour les DSP d'eau et d'assainissement. Le marché est conclu pour un montant de : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : 12 800.00€ HT, - Tranche conditionnelle (négociations d'avenants) : 4 375.00€ HT, - Prix unitaires pour prestations supplémentaires.
1.4	Autres types de contrats – Contrat de maintenance de plateforme avec la société ABH ascenseurs de Pacé (ascenseurs-centre culturel)	Attribution d'un marché à la Société ABH Ascenseurs de Pacé (35). Le montant du contrat s'élève à 525€ HT, soit 630€ TTC. Le contrat est conclu pour 2 visites annuelles du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour la plateforme du Centre Culturel.
1.4	Autres types de contrats – Contrat de maintenance de plateforme avec la société ABH ascenseurs de Pacé (plateforme-centre culturel)	Attribution d'un marché à la Société ABH Ascenseurs de Pacé (35). Le montant du contrat s'élève à 2 432€ HT, soit 2 918.40€ TTC. Le contrat est conclu pour 2 visites annuelles du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour 2 ascenseurs du Centre Culturel.
1.4	Autres types de contrats – Contrat de maintenance des portes sectionnelles des bâtiments appartenant à la Ville de Vitré	Attribution d'un marché à la Société ABH Ascenseurs de Pacé (35). Le montant du contrat s'élève à 7 470€ HT, soit 8 964€ TTC. Le contrat est conclu pour 2 visites annuelles du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour les 53 éléments détaillés au contrat.
5.8	Décision d'ester en justice – Pourvoi au Conseil d'Etat contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 19.02.2016 validant l'arrêté du 5.04.2012 par lequel Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a délivré un permis de construire à la Société RTE	Défense des intérêts de la commune dans l'instance mentionnée ci-contre en déposant un pourvoi devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt mentionné confiée à la SCP Gaschignard 27 quai Anatole France à Paris.
7.10	Finances locales – Divers – Contrat pour la réalisation de décors par le Lycée La Champagne	Convention de partenariat avec le Lycée des Métiers de l'Energie et de l'Habitat La Champagne pour la réalisation de décors par les classes de 1 ^{ère} et terminale Pro GA. La Ville s'engage à rembourser au lycée les sommes correspondant à l'acquisition des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation de ces décors pour

		un montant de 400€. Le remboursement s'effectuera à la livraison des décors par virement au compte du lycée.
--	--	--

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 mars 2016

70	5.2	Fonctionnement des assemblées - Indemnités des élus	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du montant des indemnités des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 950€ net pour le Maire, - 1 180€ net pour la Première Adjointe - 950€ pour les Adjointes, - 450€ pour les Conseillers municipaux délégués, - 100€ pour les Conseillers municipaux.
71	7.1	Budget Général – DM1	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Budget Général 2016.</p> <p><i><u>J. COIGNARD</u> se demande à quoi correspondent les dépenses imprévues pour 63 k€ ?</i></p> <p><i><u>P. LAPAUSE</u> répond qu'il s'agit d'une reprise d'excédent, une réserve que l'on a utilisée en fonction des aléas du budget.</i></p>
72	7.1	Budget Eau – DM1	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Budget Eau 2016.
73	7.1	Budget Assainissement – DM1	Approbation à l'unanimité des présents et représentés, des modifications apportées au Budget Assainissement 2016.
74	7.1	Budget Zone des Artisans – DM1	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés, des modifications apportées au Budget Zone des Artisans 2016.</p> <p><i><u>P. MORIN</u> s'interroge si les 100 k€ d'honoraires sont retirés, le bilan est en diminution d'autant ?</i></p> <p><i><u>A. MOREL</u> informe que désormais, il faut intégrer l'ensemble des charges de personnel sur le budget de la ZAC, y compris les charges des agents des services de la ville ayant travaillé sur le projet. Il s'agit d'une simple reventilation qui ne change rien au budget de la ZAC qui a intégré ces frais de personnels répercutés sur le prix de vente.</i></p>
75	7.3	Garantie d'emprunt NEOTOA – réhabilitation de 31 logements rues Saint Louis, Baudrairie et lotissement de la Grange	Approbation à l'unanimité des présents et représentés, d'une garantie d'emprunt accordée à la Société NEOTOA à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 175 329.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du

			<p>Contrat de prêt N° 44324, constitué d'une ligne de prêt.</p> <p>1. Prêt PAM : 175 329 € - Durée : 5 ans - Taux : livret A +0.6% soit à ce jour 1.35% - Echéance : annuelle - Taux de progressivité : 0 %.</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p>
76	7.3	Garantie d'emprunt NEOTOA – Acquisition en VEFA de 3 logements, rue F. Dolto	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés, à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 561 243.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 44659, constitué de deux lignes de prêt.</p> <p>1. Prêt CPLS (complémentaire au PLS) : 243 205 € - Durée : 40 ans - Taux : livret A +1.11% soit à ce jour 1.86% - Echéance : annuelle - Taux de progressivité : -1.5%</p> <p>2. Prêt PLS : 318 038 € - Durée : 40 ans - Taux : livret A +1.11% soit à ce jour 1.86% - Echéance : annuelle - Taux de progressivité : -1.5%.</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p>
77	7.3	Garantie d'emprunt NEOTOA – Acquisition en VEFA de 7 logements, rue de Fougères, Résidence Bellevue	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 942 019.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 44664, constitué de deux lignes du prêt.</p> <p>1. Prêt CPLS (complémentaire au PLS) : 408 208 € - Durée : 40 ans - Taux : livret A +1.11% soit à ce jour 1.86% - Echéance : annuelle - Taux de progressivité : -1.5%</p> <p>2. Prêt PLS : 533 811 € - Durée : 40 ans - Taux : livret A +1.11% soit à ce jour 1.86% - Echéance : annuelle - Taux de progressivité : -1.5%.</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p> <p><i><u>P. LAPAUSE</u> informe que depuis 4 ou 5 ans, la CDC demande des garanties à 100% de la collectivité.</i></p> <p><i><u>A. CHARLOT</u> précise que commission logement réunie ce jour a étudié 80 dossiers. Sur chaque offre de logement, deux personnes sont retenues, un titulaire et un suppléant, pour pallier aux éventuels refus. Il n'y a pas de file d'attente et il restait des T3, sauf pour les pavillons.</i></p> <p><i><u>P. MÉHAIGNERIE</u> rappelle que la municipalité prend soin à ce qu'il n'y ait pas de différenciation visuelle entre le logement locatif social et le logement privé. C'est important de ne pas stigmatiser.</i></p> <p><i>Il souhaite comparer avec les autres villes pour vérifier qu'elles apportent le même niveau de garantie d'emprunt.</i></p> <p><i><u>P. LAPAUSE</u> : Il y a des limites au niveau de garantie que la ville peut accorder mais elles sont encore loin.</i></p>
78	7.10	Tarif horaire de facturation du personnel	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des nouveaux tarifs d'intervention du personnel (référence 2015)

			<p>applicables aux facturations à compter du 1^{er} mai 2016.</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p> <p><i>J. COIGNARD</i> remarque que les évolutions ne sont pas linéaires, parfois en baisse ou en hausse supérieure de 2 % et demande l'explication.</p> <p><i>P. LAPAUSE</i> répond que ces tarifs prennent en compte le coût du personnel mais aussi le coût de fonctionnement et de mise en œuvre du matériel et les sorties d'amortissement : c'est le coût réel qui est retenu, sans bénéfices.</p>
79	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.</p>
80	7.10	Admission en non-valeur - fourrière	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : admission en non-valeur d'un titre d'un montant de 580.98€ concernant des frais de mise en fourrière automobile (la personne concernée ayant bénéficié d'un jugement d'effacement de dette suite à un surendettement).</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> s'interroge sur le nombre de véhicules mis en fourrière.</p> <p><i>Br. MAISONNEUVE</i> répond que chaque année, 150 véhicules environ sont mis en fourrière. La moitié de ces enlèvements concerne la Place de la République pour permettre le déroulement des marchés. Ce nombre est cependant en baisse en 2016.</p>
81	7.10	Admission en non-valeur – restaurant scolaire	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : admission en non-valeur d'un titre d'un montant de 110.46€ concernant des frais de restauration scolaire (la famille concernée ayant bénéficié d'un jugement d'effacement de dette suite à un surendettement).</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p>
82	7.1	Annulation et réémission d'un titre de recettes	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : annulation du titre N° 2073 de l'année 2013 pour un montant de 39.03€ concernant des frais de repas, celui-ci ayant été émis au nom des parents alors que les enfants sont placés en famille d'accueil. Le titre sera réémis au nom de la famille d'accueil.</p> <p>La commission des finances a émis un avis favorable.</p>
83	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p>Pour information du Conseil municipal.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> excuse l'absence de Jean-Pierre LEBRY souffrant. Il remarque que les plus grosses décisions concernent le poste de refoulement des Boufforts ainsi que la participation dans les lotissements privés. Le taux de participation est de 1,1% ce qui paraît faible par rapport à beaucoup d'autres villes. Il faudra réfléchir sur la participation</p>

			des lotisseurs privés.
84	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<p>Pour information du Conseil municipal.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> annonce que la municipalité a beaucoup hésité pour savoir si elle devait aller ou pas en Conseil d'Etat sur ce fameux pylône mis sur le drain. Le comportement de RTE a été vraiment caricatural, en labourant la terre et en installant le pylône sur le drain. Si un éleveur ou une collectivité s'était permis de faire la même chose que RTE, il aurait eu des amendes très lourdes. Le comportement de RTE a été particulièrement... (dans la salle) « méprisant », « irresponsable », « malhonnête », « insultant »...</p> <p>La Ville a perdu en appel sur un plan purement formel et même si elle risque de perdre encore, elle souhaite aller devant le Conseil d'Etat et communiquer sur ce dossier alors cela n'a pas été fait suffisamment par souci de laisser la justice libre et de ne pas faire pression sur elle.</p> <p>Il souligne également le risque lié à la transmission des champs magnétiques et la perte de 12 à 15% d'une eau de qualité et une hausse des coûts de traitement consécutive à la fermeture des drains.</p> <p>La décision ne devrait pas être rendue avant 15 mois.</p> <p><i>P. MORIN</i> s'interroge sur l'objectif poursuivi. S'agit-il d'obtenir la remise en état ou l'indemnisation pour la hausse des coûts, car ce qui compte, c'est la remise en état des drains et le déplacement des pylônes sinon les « courants vagabonds » seront toujours là.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> se rapprochera des avocats et de la commune de Bréal sous Vitré.</p>
85	3.6	Autorisation de revente d'un lot - Lotissement « La Guilmarais »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'autorisation de revente d'une maison située dans le lotissement de la Guilmarais – Demande justifiée par un cas de force majeure.</p> <p>La commission Urbanisme a émis un avis favorable.</p>
86	3.6	Autorisation de revente de deux lots, Forum de la Trémoille – Monsieur et Madame BLOT/ EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne).	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés : autorisation de vente par Monsieur et Madame BLOT de deux lots commerciaux (lots 15 et 16) à l'EPFB.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> suggère qu'à la fin de toutes ces négociations, il pourrait être réalisé un ensemble d'habitations de qualité, à moins de 3 min de la gare dont la proximité évite l'achat d'un second véhicule pour les familles.</p> <p>Cette offre viendra compléter les programmes futurs de la Mériais et de l'ADAPEI pouvant offrir des logements réunissant les caractéristiques « soleil, nature, lumière ».</p> <p><i>P. MORIN</i> loue l'efficacité de l'EPFB.</p>

			<i>P. MÉHAIGNERIE</i> consent que l'EFPB soit efficace même s'il n'y était pas favorable au départ. Il réaffirme son attachement au principe de subsidiarité et précise que cette compétence relevait précédemment de l'EPCI. La Ville verse chaque année 500 k€ à l'EPFB ce qui lui permet d'assurer la trésorerie lourde d'opérations de ce type.
87	2.2	Droit de préemption urbain – Clos des Boufforts	Approbation à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de M. MORIN qui s'est abstenu : Le Conseil municipal autorise l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain l'ensemble des parcelles du lotissement « le Clos des Boufforts » pour une durée de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
88	3.2	Projet de cession d'un terrain d'activité – ZAC de la Roncinière à l'Entreprise 2 Mécanique	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la vente d'un terrain cadastré CK 46p représentant une superficie d'environ 4 783 m ² pour un montant d'environ 90 877€ HT. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole d'accord ainsi que l'acte authentique.
89	3.2	Cession de terrain rue du Commandant Charcot à Madame ORHAND	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de Mmes MOUCHOTTE et CHARLOT (pouvoir Mme GUERMONT) du constat de désaffectation des parcelles cadastrées AX 652, 650 et 656 pour une contenance de 968 m². Il est décidé de déclasser la dite parcelle, d'approuver les conditions de la vente pour une somme d'environ 145 200€ et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.</p> <p><i>J.Y. BESNARD</i> précise que le Président de l'association des riverains s'est montré rassuré par les explications données par la Ville.</p> <p><i>P. MORIN</i> questionne sur la disparition éventuelle du service et ses conséquences alors que le déclassement de cette parcelle est demandé pour un projet de service au public. Il demande comment faire marche arrière ou quelle compensation est prévue alors que la Ville ne pourra pas réintégrer cette parcelle dans son domaine public.</p> <p><i>A. MOREL</i> s'interroge pour intégrer des conditions suspensives dans l'acte notarié. Le fait que ce soit une structure ayant un intérêt collectif a favorisé cette décision au sein de la commission urbanisme.</p> <p><i>A. CHARLOT</i> précise que la structure est amenée à durer mais ce questionnement a été évoqué dans les réunions de quartier. Si la structure fait faillite, que devient le bâtiment ?</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> demande d'étudier en commission la possibilité de mettre une condition suspensive.</p> <p><i>J.Y. BESNARD</i> fait part des réticences de certains riverains et de la perte d'intimité générée par ce projet.</p> <p><i>A. MOREL</i> a coutume de dire que la somme des intérêts particuliers fait rarement l'intérêt général. Il rappelle qu'il est</p>

			<p>demandé au service urbanisme d'appliquer strictement les règles de droit, dans un sens comme dans un autre.</p>
90	3.3	<p>Convention de concession de places de stationnement, Ville de Vitré / Eiffage Immobilier Grand Ouest</p>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du principe de cette concession à l'exception de M. MORIN qui vote contre. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la promesse et la convention de concession à intervenir. La Ville consent, par voie de concession, d'une durée de 15 ans, renouvelable, l'utilisation de 29 places de stationnement dans le parking en cours d'achèvement du Pôle d'Echange Multimodal moyennant une redevance de 600€/place de stationnement /an, soit un total de 17400€.</p> <p><u>Br. MAISONNEUVE</u> rappelle que l'ouverture du PEM est prévue au mois d'août et que d'ici là, plusieurs délibérations seront à passer à un rythme soutenu, notamment sur le choix de la tarification du PEM mais aussi de la tarification sur voirie qui est liée.</p> <p>Les parkings en ouvrage rentrent dans la catégorie des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), ce qui entraîne que le contribuable ne peut pas financer le service, c'est à l'utilisateur de le faire.</p> <p>Notre responsabilité est d'atteindre cette tarification qui permette d'équilibrer le financement de l'équipement, en envisageant, pour minimiser les pertes, d'intégrer le parking Gare nord et le parking Pierre Lemaître. Il faudra aussi réfléchir à une petite hausse du stationnement sur voirie.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> développe l'ambition de la municipalité de développer le centre-ville avec 3 tarifs : cœur de ville, parking gare nord et PEM.</p> <p>Il souhaite atteindre l'équilibre financier mais sans prendre en compte l'amortissement, les recettes ne couvrant que les charges d'exploitation courantes.</p> <p><u>P. MORIN</u> n'est pas certain que la région soit d'accord pour que le parking serve de réserve pour satisfaire aux obligations de stationnement liées à des opérations immobilières. Il estime que c'est au promoteur d'adapter son immeuble aux capacités de stationnement sur sa parcelle.</p> <p>Il rappelle avoir demandé une étude sur toutes les découpes d'habitation dans le centre-ville ayant entraîné le versement d'une taxe pour non création de places de stationnement.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> ne partage pas cette analyse. Il remarque que la création de 607 places couvre beaucoup plus que les besoins liés au simple développement du transport ferroviaire. Ce parking sert aussi à l'attractivité du cœur de ville, au stationnement des résidents...et il relève que c'est surtout la ville qui paie cet équipement.</p> <p><u>A. MOREL</u> souligne la mutualisation des fonctions du stationnement. Ce parking satisfait plusieurs usages (Centre Culturel, train, commerces, résidents...).</p>

			<p><u>P. MORIN</u> rapporte les craintes des riverains de la place de la Victoire sur le double sens de la Rue de Verdun et sur le stationnement en surface des véhicules du lycée et du collège si l'accès au PEM était payant.</p> <p><u>Br. MAISONNEUVE</u> souligne la qualité de la desserte en train de la gare de Vitré. Il estime que le PEM n'a pas vocation à accueillir seulement les pendulaires, mais aussi les touristes, les résidents.... Enfin, il note les bonnes relations et la communication satisfaisante avec l'association des riverains du quartier.</p> <p><u>J.Y. BESNARD</u> précise que dans le cadre du Projet Urbain, deux personnes de l'association ont été intégrées au groupe de travail.</p>
91	3.2	Projet de cession d'un lot sur la ZAC de la Roncinière à la SA HLM Les Foyers	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du CCCT. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ledit document ainsi que les actes de vente.</p> <p><u>A. CHARLOT</u> annonce que le « social » a travaillé avec l'urbanisme sur l'offre de logements en diminuant la surface des logements, pour en mettre davantage et mieux correspondre à la demande actuelle.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> souligne l'importance d'afficher le projet à la Maison du Logement afin que les gens visualisent le résultat final.</p> <p>Présentation par R. HENRIO de l'offre de logements.</p>
92	3.2	Aliénation - Approbation du Cahier des Charges et de Cession des Terrains de la phase 1 bis – ZAC de la Roncinière	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du CCCT. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer ledit document ainsi que les actes de vente. Le prix de vente est fixé à 95€ HT/m² et 100€HT/m². Les prix de cession ont été validés par France Domaine.</p>
93	2.1- 2.2	Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la révision générale du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prescription de la révision générale du PLU, - Prise en compte des objectifs, - Adopter les modalités de la concertation préalable, - Procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de la révision générale, - Procéder aux notifications légales de la présente délibération, - Inscription des crédits nécessaires au démarrage de la révision générale. <p><u>A. MOREL</u> rappelle les objectifs : le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, la maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain, la préservation</p>

et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.

Le PLU est aussi un outil qui doit permettre de mettre en œuvre une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire sur les prochaines années.

Cette révision oblige à une double responsabilité : une première à l'égard des concitoyens. La durée de vie d'un PLU est comprise entre 10 et 15 ans, largement au-delà du présent mandat, ce qui engage à réfléchir à une proposition de développement du territoire, au cadre de vie pour les concitoyens (BIMBY, densification, mais aussi commerce, développement économique, infrastructures sportives et culturelles).

Cette réflexion ne concerne pas que les élus de la commission urbanisme mais aussi tout à chacun.

Le second niveau de responsabilité vient aussi du SCOT également en cours de révision, qui place Vitré comme bassin de vie. La réflexion doit aussi tenir compte de ce qui se passe au-delà du simple périmètre communal.

Il rappelle les paroles du Maire : « le dynamisme du Grand Ouest repose sur un maillage de villes moyennes parfaitement reliées au tissu rural ».

Les décisions qui seront prises auront des conséquences sur les villes voisines. Par exemple, la création de boulangeries sur les axes de circulation a eu un impact sur les boulangeries en zones rurales ce qui peut contrarier le maintien du dernier commerce dans ces communes.

Plusieurs outils peuvent être mis en place comme par exemple l'instauration d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) afin de protéger le modèle agricole de la Ville, la mise en place d'un linéaire commercial prioritaire interdisant le changement de destination de locaux commerciaux dans certaines rues de Vitré.

La révision du PLU est un exercice démocratique où chacun devra participer mais aussi la société civile, les personnes publiques associées.

P. TRAVERS suggère de solliciter le Conseil municipal des Enfants.

P. MORIN constate que le zonage est un enjeu important mais que la révision du PLU n'est pas qu'un simple changement de zonage. Il rappelle les études qui avaient recommandé de ne pas dépasser les Boufforts ou l'objectif de protéger les zones humides et les difficultés de fonctionnement que les nouveaux zonages peuvent engendrer (ex : urbanisation autour du Stand de tir de l'Aurore). Il faut déterminer les grands enjeux comme les grands équipements sportifs ce qui résulte d'un travail de l'ensemble des commissions.

			<p><i>Il déplore les mauvaises conditions de consultation du public qui ne permettent qu'aux personnes élues dans les associations ou la société civile de s'exprimer. C'est l'ensemble de la population qui doit donner son avis.</i></p> <p><i><u>P. MÉHAIGNERIE</u> annonce ses trois objectifs : un cœur de ville actif, la circulation sur l'avenue d'Helmstedt, l'attente des habitants de la rue d'Ernée et du boulevard de Laval. Il précise également qu'il ne faut pas bloquer sur les zones agricoles l'aménagement des locaux existants.</i></p> <p><i><u>A. CHARLOT</u> se demande pourquoi réaliser un PLU et pas un PLUI ?</i></p> <p><i><u>A. MOREL</u> répond qu'en 2015, les élus de la communauté n'étaient pas encore mûrs, mais que les choses avancent, notamment grâce à la mutualisation du service d'instruction des ADS. Les maires du secteur se retrouvent au niveau du SCOT, partagent les mêmes interrogations (le devenir des zones rurales, la reconversion, la densification). Si la question d'un PLUI traverse les esprits, Il ne croit pas encore que ce dossier soit mûr.</i></p> <p><i><u>P. MÉHAIGNERIE</u> précise que si les problématiques des 46 communes ne sont pas identiques, 4 ou 5 communes peuvent travailler ensemble (par exemple, le secteur de Saint-Christophe-des-Bois, de Montreuil-des-Landes, de Mecé, Val d'Izé). Un PLUI pour 46 communes se heurterait à trop de difficultés.</i></p> <p><i><u>M.A. BOUQUAY</u> informe qu'avec la Loi CAP (création, architecture, patrimoine) en cours de vote, les secteurs protégés des villes-centres devraient être gérés par les EPCI.</i></p> <p><i><u>A. MOREL</u> annonce une durée d'environ 18 mois pour réaliser le PLU, durée nécessaire pour recueillir les avis. Il faudra, pour cela, être novateur en matière de démocratie participative.</i></p>
94	2.1	Plan Local de l'Habitat – Avis de la Ville de Vitré sur le projet de PLH	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du projet de PLH.</p> <p><i>Présentation par R. HENRIO du projet de PLH.</i></p> <p><i><u>C.A. CHEHABEDDINE</u> demande si les subventions seront proportionnelles au gain énergétique.</i></p> <p><i><u>R. HENRIO</u> confirme qu'il y a des objectifs de performance.</i></p> <p><i><u>P. MÉHAIGNERIE</u> souhaite l'hiver prochain, une étude de thermographie afin de constater les niveaux de perte d'énergie pour le cœur de ville. Il précise que la répartition des crédits n'est pas affectée entre les zones rurales et Vitré Ville.</i></p>
95	8.3	Dénomination du Chemin des Boufforts	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination « Chemin des Boufforts ».</p>

96	7.10	Musées – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de produits dérivés	<p><u>Question retirée de l'ordre du jour</u></p> <p><i>P. BOUVIER demande si les commerçants aux alentours ont été prévenus ?</i></p> <p><i>M.A. BOUQUAY répond que dans tous les musées, il y a une boutique qui doit répondre à la demande des touristes et développer l'offre commerciale, plus spécialement en juillet et août.</i></p> <p><i>P. BOUVIER insiste et rappelle qu'un commerçant s'est installé rue de la Baudrairie et qu'il est susceptible de commercialiser les mêmes produits « médiévaux », de même que Trolls et Korrigans, Rue Poterie. Il aurait été plus judicieux de voir avant ces commerçants. Quelle est la logique de vendre ces produits par le musée alors que la Ville souhaite développer le commerce en centre-ville ?</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ approuve le raisonnement de P. BOUVIER. Il n'est pas cohérent de vendre au Château et de demander parallèlement à remplir les boutiques de la rue Baudrairie.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE conclut en confirmant l'intérêt de développer le commerce en centre-ville et qu'il vaut mieux prendre le temps de réfléchir.</i></p>
97	7.10	Médiathèque - Rencontre autour de la Bande Dessinée	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du coût de cet événement s'élevant à la somme de 50 € TTC.</p> <p>La commission Culture a approuvé l'ensemble de ces orientations.</p>
98	7.10	Médiathèque - Manifestation « Délire en Mai »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du coût de cet événement et la répartition des frais. Le montant global de l'opération s'élevant à 1300€ TTC sera financé équitablement entre les différents partenaires (Ville, Conservatoire et les 4 collèges). Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention s'y rapportant.</p> <p>La commission Culture a approuvé l'ensemble de ces orientations.</p>
99	7.10	Médiathèque – Exposition « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la signature de la convention de prêt de l'exposition ainsi que le montant total de l'intervention s'élevant à 113€ TTC.</p> <p>La commission Culture a validé ce projet.</p>
100	8.9	Médiathèque – Règlement intérieur	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du nouveau règlement intérieur de la Médiathèque Madame de Sévigné.</p> <p>La commission Culture a approuvé l'ensemble de ces orientations.</p>
101	7.10	Centre Culturel – Tarifs saison 2015-2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des nouveaux tarifs de la saison culturelle 2016/2017.</p>

			La commission des Finances a donné un avis favorable.
102	4.1	Tableau des effectifs	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des effectifs.</p> <p><i>A. CHARLOT en profite pour saluer la réussite aux concours des agents, qui se traduit par un accroissement des compétences.</i></p>
103	4.1-4.2	Plan de formation 2016	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du plan de formation proposé pour 2016, avec inscription des crédits nécessaires au budget communal. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.
104	4.4	Mise à disposition de service pour la gestion des services civiques	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la prolongation de la mise à disposition pour la gestion des services civiques - pour une durée d'une année à compter du 1 ^{er} .05.2016 - du service Ressources Humaines de la Ville de Vitré à Vitré Communauté dans l'attente de la mise en place du service Ressources Humaines commun. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante.
105	4.4	Frais de mission d'une stagiaire accueillie au Point Formalités pour une mission relative à la promotion du cœur de ville et au développement de l'attractivité de la Ville de Vitré.	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés afin d'autoriser le remboursement des frais engagés par la stagiaire lors de ces déplacements (transport et repas) pour participer à différents colloques ou journées professionnelles.</p> <p><i>P. MORIN souhaite savoir, lorsqu'il y a des stagiaires avec des profils particuliers, si cela peut aboutir à une ouverture de poste.</i></p> <p><i>A. CHARLOT répond négativement et signale qu'il s'agit d'un stage de longue durée effectué dans le cursus de formation.</i></p> <p><i>J.L. VEILLÉ salue le travail remarquable d'A. Lebras.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE informe lui avoir confié une étude complémentaire pour connaître les motivations des personnes arrivant de l'extérieur qui déterminent le choix de la ville de résidence. A. LEBRAS réalisera une enquête dans quelques entreprises.</i></p> <p><i>La Ville a besoin de cet argument pour défendre, avec d'autres villes, l'idée d'avoir du PINEL à Vitré parce que 90% des investisseurs du Pays de Vitré, qui veulent investir dans l'immobilier pour améliorer leur retraite, quittent le territoire alors que nous avons des besoins pour des personnes âgées ou des cadres qui viennent de l'extérieur qui ne peuvent pas prétendre au logement social.</i></p>

QUESTIONS DIVERSES :

Stade d'honneur :

P. MÉHAIGNERIE informe que l'ASV organisera une rencontre de football « Rennes/Angers » le 23 juillet prochain. Le terrain ne sera donc pas disponible pour le dernier match de la saison, peut-être décisif, le 27 mai. Il importe en effet, de préserver la pelouse en respectant une période de repos d'au moins 2 mois après les travaux de réfection et d'entretien qui dureront 15 jours. L'initiative de ce match de gala revenant au Club, la responsabilité de la Ville ne pourrait honnêtement être recherchée en cas de contre-performance imputable au changement de terrain.

C. CLOAREC annonce également que l'indisponibilité du terrain affectera aussi les équipes de jeunes qui sont en demi-finale de la Coupe de Bretagne et qui peuvent prétendre à jouer sur le terrain d'honneur.

F. HEULOT confirme qu'il faut 8 semaines de repos après les 2 semaines de travaux. Il y a un challenge sportif mais si l'ASV gagne 3 matchs, il n'y aura pas d'enjeu sur la dernière rencontre.

Inscriptions dans les écoles :

P. MORIN évoque des inscriptions refusées à l'école P. Lemaître par le service Education. Les parents seraient orientés vers les écoles de la Hodéryère et de Jean Guéhénno. Il s'étonne de cette démarche alors qu'il n'y a pas de carte scolaire et qu'une 8^{ème} classe pourrait alors être ouverte à Pierre Lemaître, ce qui soulagerait les 7 classes actuellement surchargées. Ces refus seraient liés à l'impossibilité pour la cantine de servir 8 classes.

D. MATHIEU infirme cette pratique et dénonce une fausse rumeur. Elle réaffirme la liberté pour chacun de s'inscrire dans l'établissement de son choix. Pour l'école Jean Guéhénno, une classe fermera à la rentrée prochaine sur décision de l'académie.

P. MÉHAIGNERIE soutiendra la demande d'ouverture d'une 8^{ème} classe mais rappelle que cette décision ne dépend pas de la Ville mais de l'Education Nationale.

Départ en retraite de J. CAYE

P. MÉHAIGNERIE et *A. CHARLOT* remercient chaleureusement *J. CAYE* qui fait valoir ses droits à la retraite, pour le travail accompli. *B. MERRET* assurera dorénavant la fonction de Directeur Général Adjoint des Services.